



DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS**  
ES/CHR/VG/AB**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 28 AVRIL 2025**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	<b>29 AVR. 2025</b>
Date Réception	29 avril 2025

Le vingt-huit avril deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 24 Avril, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESIDENT** : Monsieur David RACHLINE, représenté par Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

**PRESENTS** : Mmes GATTO, EL AKKADI, CREPET, BONNOT, JACQUEMIN  
MM. BOURDIN, JOUANIC, PERONA, Membres.

**ABSENTS EXCUSES** :  
Mmes CHIERICO, PERES, SOLER, BLESIOUS  
MM. CAVIGLIOLI, PETIT, GUERIN, Membres.

**REPRESENTES**:  
Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Josette CHIERICO à M. Patrick PERONA, M. Laurent PETIT à Mme Nelly BONNOT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Imane EL AKKADI

<b>DELIBERATION N° 459 / 25</b>	<b><u>RESIDENCE AUTONOMIE</u></b> <b><u>« LA RESPELIDO »</u></b>
Affiché du 29 avril 2025	<b>COMPTE DE GESTION</b> <b>EXERCICE 2024</b>
Au 29 juin 2025	

**Madame Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente expose :**

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

**APRES** s'être fait présenter le Budget de l'exercice 2024 de la Résidence Autonomie « La Respélido » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, la balance du compte de gestion dressée par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Var.

**APRES** s'être assuré que le Directeur Départemental des Finances Publiques du Var a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

**STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les deux sections budgétaires,

**STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

#### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**APRES** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Directeur Départemental des Finances Publiques du Var, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

**ADOpte** le compte de gestion 2024 de la Résidence Autonomie « La Respélido »,

**SOUMET** la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

**AINSI** fait et délibéré à Fréjus, le 28 Avril 2025 et ont signé tous les membres présents, après lecture faite.

**POUR EXPEDITION CONFORME**

**POUR LE PRESIDENT,  
LA VICE-PRESIDENTE,**

**Nassima BARKALLAH**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).